

INSTALLATION ELECTRIQUE A LA M.J.C. -

Le CONSEIL MUNICIPAL décide de prendre à la charge du budget communal les factures d'installation d'éclairage intérieur à la Maison des Jeunes s'élevant respectivement aux sommes de 5.229,60 Frs et 4.113,84 Frs, soit au total : 9.343,44 Frs. Elles seront réglées au c/232 programme 19/71 (Travaux d'aménagement de la MJC).